

Image not found or type unknown



salaire rendu public pendant absence

Par **sheva07**, le **16/03/2009** à **20:11**

etant actuellement en repos forcé (mise a pied pour ne m etre pas rasé correctement) ma patronne a révélé le montant de mon salaire devant tous les autres chauffeurs de l entreprise (je suis chauffeur livreur dans une société d environ 20 personnes) sans tenir compte des divers facteurs (primes;heures sup pour jours de repos annulés). est il autorisé par la loi de révéler ainsi "publiquement" le salaire d'un employé devant les autres employés? merci